



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26-01-18

Dossier complet le :

26-01-18

N° d'enregistrement :

2018-6028

1. Intitulé du projet

Projet d'extension sur une surface de 1,9 ha et d'augmentation des capacités du centre de regroupement, transit et traitement de déchets d'activités économiques de la société Perrou&Fils sur le site de Pontenx-les-Forges.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL PERROU & FILS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christian PERROU, gérant de la SARL PERROU & FILS

RCS / SIRET

5 0 4 | 9 0 4 | 0 2 0 | 0 0 0 2 | 2

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° a)	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ICPE soumise à autorisation au titre des rubriques suivantes : 2710-2a, 2714-1, 2718-1, 2791-1;
47° a)	Défrichement de la parcelle : superficie de 1,9 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entreprise Perrou & Fils exploite depuis 2011 un site de regroupement, transit et traitement de déchets d'activités économiques sur la commune de Pontenx-les-Forges (40).

Pour poursuivre le développement de son activité et notamment augmenter ses capacités de regroupement, de transit et de traitement de déchets, l'entreprise Perrou & Fils projette sur son site de Pontenx-les-Forges :

- d'agrandir le site existant vers l'Ouest sur une parcelle voisine de 1,9 ha en aménageant en continuité sur celle-ci une plateforme de regroupement et de traitement de déchets ;
- de procéder aux travaux préalables de défrichement et préparation des sols sur la dite parcelle sollicitée pour l'extension ;
- de réorganiser les activités sur le site existant en profitant de la réalisation de l'extension.

4.2 Objectifs du projet

Depuis le dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE en 2011, le site de Pontenx-Les-Forges a évolué pour répondre aux attentes des nouveaux clients de la société Perrou & Fils et à l'augmentation de sa zone de chalandise.

Pour poursuivre le développement de son activité et répondre à ses nouveaux besoins, l'objectif de la société Perrou & Fils est d'agrandir la surface de son site existant vers la parcelle voisine Ouest de 1,9 ha (cf. Annexe 5).

Cette nouvelle surface disponible permettra :

- une réorganisation du site actuel avec un transfert des activités de stockage, broyage, criblage des déchets végétaux et souches vers la zone d'extension;
- une optimisation de l'espace sur l'ensemble du site ainsi agrandi, permettant d'augmenter les capacités du site et de faciliter les opérations de regroupement, transit et traitement des déchets sur les différentes zones dédiées, d'améliorer la sécurité (voie de circulation, personnels), et donc de diminuer les risques d'incidents.

Aucun bâtiment ne sera construit sur cette extension.

L'objectif du défrichage est donc de pouvoir aménager la future plate-forme en enrobé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sur l'extension seront séquencés en trois grandes phases :

1- Travaux de défrichage :

- abattage, coupe et débardage mécanique des pins maritimes ;
- arrachage mécanique des souches.
- Transport des grumes par camions vers une scierie locale et broyage des souches sur le site existant ;

2- Travaux d'aménagement de la surface nouvellement créée :

- décapage de la terre végétale (environ 30 cm de profondeur), et stockage pour réemploi sur place ;
- terrassement des réseaux et bassins de gestion des eaux pluviales et ruissellement ;
- terrassement en vue de la création d'une plate-forme en enrobé ;
- création d'une plate-forme enrobée + aménagement des voies de circulation + aménagement des différentes zones de stockage, broyage, criblage ;

3- Réorganisation de l'ensemble du site :

Suite à l'aménagement de l'extension, il y aura une réorganisation de l'activité sur l'ensemble du site et un déplacement de certains types de déchets du site existant sur l'extension (cf. annexe 4).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation, la société Perrou & Fils accueillera les mêmes catégories de déchets actuellement autorisés sur son site à savoir notamment :

- déchets non dangereux (papiers, cartons, plastiques, DIB, végétaux, palettes, encombrants, pneus usagés, verres, ferrailles)
- déchets dangereux de type éverites, fibrociments ;
- déchets non dangereux inertes ;
- déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

L'extension permettra d'augmenter les capacités de stockages de ces déchets sur le site.

Ces différents déchets sont issus :

- d'entreprises industrielles : la société Perrou & Fils assure une prestation de location et d'enlèvement de bennes de gestion de déchets ;
- d'entreprises locales spécialisées dans la collecte de déchets ;
- de déchetteries locales appartenant à des syndicats de gestion des déchets.

Les heures de fonctionnement actuel du site sont inchangées : du lundi au jeudi 8h-12h / 13h-17h et le vendredi 8h-12h / 13h-16h.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'extension est soumis à l'autorisation environnementale unique qui englobe les procédures suivantes :

- autorisation ICPE (rubriques 2714-1/218-1/2791-1) ;
- autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du site existant autorisé	26 117 m ²
Emprise de l'extension projetée (incluant défrichement de la parcelle)	19 019 m ²
Emprise totale (existant et extension)	45 136 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Déchèterie PERROU & FILS
Route intercommunale n°246
Lieu-dit "Larrouza"
Pontenx-les-Forges (40, Landes)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 06' 26 " 769 Lat. 44° 17' 03 " 530

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Pontenx-les-Forges (40, Landes)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'exploitation du site existant de 2,6 ha par la société PERROU&FILS a été autorisée par l'AP PR/DRLP/1erB/2011/n°554 du 15 novembre 2011 suite au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation ICPE portant sur la création d'un centre de transit, tri de déchets industriels sur le territoire de la commune de Pontenx-les-Forges (40).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIGENA - DREAL Nouvelle - Aquitaine La ZNIEFF la plus proche "Zone humides de l'arrière dune du Pays de Born" est située à 3 km environ au Nord-est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIGENA - DREAL Nouvelle - Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIGENA - DREAL Nouvelle - Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIGENA - DREAL Nouvelle - Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIGENA - DREAL Nouvelle - Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Préfecture des Landes
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIGENA - DREAL Nouvelle-Aquitaine

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sources : - SIGENA - DREAL Nouvelle Aquitaine (ZH d'Importance Internationale "RAMSAR") - Observatoire National des Zones Humides (ZH d'Importance Majeure) - SDAGE Adour-Garonne (Zones humides élémentaires de l'inventaire du SDAGE) - SAGE Born et Buch (Zones humides de l'inventaire du SAGE)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sources : - Géorisques - Dossier Départemental des Risques Majeurs des Landes Pontenx-les-Forges est concernée par un PPRN : il s'agit du Plan de Prévention des Risque d'Incendie de Forêt (PPRIF) : le projet se trouve en zone d'aléa fort. Pontenx-les-Forges n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : - BASOL - BASIAS Le site industriel le plus proche recensé dans la base de données BASIAS "AQI4001032 : SIVOM du Born" se trouve à moins de 50 mètres. Aucun site BASOL n'est recensé au voisinage proche du site existant de Perrou&Fils ou sur l'extension.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : - ARS40, - PLU de Pontenx-les-forges
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIGENA - DREAL Nouvelle Aquitaine
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIGENA - DREAL Nouvelle Aquitaine Le site Natura 2000 (Zone de Conservation Spéciale de la Directive Habitat) le plus proche "FR7200714 Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born" se trouve à plus de 3 km (sans connexion hydrographique ni écologique). cf. annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIGENA - DREAL Nouvelle Aquitaine

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en eau du site (eaux sanitaires) sont actuellement assurés par le réseau d'adduction en eau. Le projet ne demandera pas de besoins supplémentaires. Aucun forage ni prélèvement d'eau dans les eaux superficielles ou souterraine n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage/modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. De plus, le site et son extension projetée sont situés en zone d'aléa faible pour le risque de remontée de nappe (cf : étude hydrogéologique en annexe 9).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux de préparation des sols sur l'extension, la terre végétale sera décapée sur 20 à 30 cm de profondeur environ (débris bois, souches, racines,...), puis purgée et remplacée au besoin par un remblai sain. Le terrain d'origine présente très peu de variations topographiques (écart de 50 cm entre le point haut et le point bas) : lors des opérations de nivellement, le volume des terres déblayées sera très faible. En phase d'exploitation, l'activité ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux de préparation des sols sur l'extension, un remblai de terre saine pourra être nécessaire en remplacement de la terre végétale décapée et en comblement pour le nivellement des sols. Le volume nécessaire sera limité par les faibles variations topographiques du terrain d'origine. En phase exploitation, le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction de 1,9 ha d'habitats forestiers (strate arborée : pins maritimes, strate sous-jacente : Landes à Molinie, Fougère aigle, Erica et Ulex) qui présentent un intérêt phytoécologique faible à moyen. La flore sera détruite et la faune perturbée (dérangement, perte d'habitat d'espèces). Le pré-diagnostic écologique réalisé sur l'extension et les mesures proposées sur les habitats et espèces est joint en annexe 7. Des inventaires complémentaires sur la faune et la flore seront menés sur l'extension et des mesures supplémentaires pourront être proposées dans le futur dossier de demande d'autorisation ICPE.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est suffisamment éloigné du site Natura 2000 le plus proche et n'a aucune connexion possible (topographique, écologique, hydrographique) avec celui-ci. Il s'agit du site Natura 2000 : FR7200714 "Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch" distant de 3 km. => Aucune incidence du projet sur un habitat ou une espèce inscrite au FSD de ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité particulière n'est concernée par ce projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera la superficie de 1,9 ha d'espace actuellement boisé et en exploitation (plantation de pins maritimes) pour la construction / aménagement de l'extension du site existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site existant est implanté au voisinage de l'usine d'incinération des ordures ménagères du "SIVOM du Born" soumise à autorisation ICPE mais non concernée par le classement SEVESO. L'extension se fera vers l'Ouest à l'opposé de l'usine d'incinération. Non concerné par le risque de transport de matière dangereuse.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone d'aléa fort pour le risque incendie de forêt. Les mesures suivantes seront prises : Travaux de défrichage hors période à risque incendie élevé. Bande de 50m débroussaillée et entretenue en limite de la parcelle pour éviter les propagations. 2 nouveaux canons à eau mobiles puisant dans le bassin incendie nouvellement créé seront installés sur la nouvelle plate-forme. Le risque de remontée de nappe est très faible à inexistant (cf : Annexe 9). Le risque sismique est très faible. L'analyse de ces risques sera reprise dans l'Etude de Dangers du dossier autorisation ICPE.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les manoeuvres de ravitaillement des engins en hydrocarbures s'effectueront sur une aire étanche et l'état des engins sera régulièrement vérifié. Les produits dangereux éventuellement utilisés seront disposés sur rétention de capacité adaptée. En l'absence de pollution des eaux souterraines, aucun risque pour la santé humaine. En phase d'exploitation, les déchets dangereux (y compris les déchets éverites) seront stockés dans le bâtiment existant et dans des contenants adaptés puis régulièrement évacués vers les filières de traitement. Le site n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est accessible depuis la RD46 (2483 véhicules/j en 2016) puis la route de Piche (desserte de la zone industrielle). Le projet implique des déplacements de véhicules en phase travaux (engins) et en exploitation (transport des déchets par camions). Les engins de chantier (pelle mécanique, débardeur, niveleuse) mobilisés n'augmenteront pas le trafic actuel. En exploitation, le trafic de camions est évalué à 30 camions/jour soit une hausse non significative de 1% du trafic sur la RD46.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le bruit proviendra des moteurs des engins (débardeur, pelle mécanique, tronçonneuse, niveleuse). En exploitation, la circulation des camions, des engins de manutention et les activités de broyage des végétaux sont sources de bruit. Les mesures de bruit du site de 2016 montrent des niveaux sonores conformes à l'arrêté préfectoral. Le projet d'extension ne créera pas de nouvelles sources de bruit. Il est rappeler que le site fonctionne en période diurne et les premières habitations sont éloignées de 2km.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les "déchets végétaux" peuvent générer des odeurs lorsqu'ils sont stockés durablement au même endroit. En situation d'exploitation, les "déchets végétaux" seront régulièrement transportés vers les différents îlots de stockage où ils seront constamment remaniés. Ainsi, aucune nuisance olfactive ne sera générée sur le site. Par ailleurs, les premières habitations se trouvent à une distance de 2 km. Le site est concerné par les émissions olfactives provenant de l'usine d'incinération des ordures ménagères située en limite de site à l'Est.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune vibration ne sera générée sur le site que ce soit en phase travaux ou bien en phase d'exploitation. Le site n'est pas non plus concerné par des vibrations provenant de l'extérieur.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Aucune émission lumineuse ne sera générée sur le site existant et l'extension projetée. L'usine d'incinération des ordures ménagères du SIVOM du Born est éclairée et visible depuis le site existant et l'extension projetée.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'activité existante est susceptible de générer des émissions diffuses de poussières (broyage, concassage, circulation des engins) et gaz d'échappement (circulation des véhicules). Le projet ne sera pas à l'origine de nouveaux rejets. L'extension du site sera enrobée pour limiter l'envol des poussières, les véhicules sont régulièrement entretenus et conformes au code de la route, le site bénéficie d'une bonne dispersion de l'air favorisant la dilution (vent favorable + absence de reliefs). Aucune habitation n'est présente à moins de 2 km du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'augmentera pas le volume des eaux sanitaires et la gestion se poursuivra sur le site existant (fosse sceptique + tranchées de drainage). Les eaux pluviales du site actuel sont collectées par un réseau enterré puis transitent dans un séparateur à hydrocarbures avant de rejoindre un bassin étanche de 300 m3 puis un bassin d'infiltration. Les eaux pluviales de l'extension seront récupérées par des caniveaux puis envoyées vers un séparateur hydrocarbures puis un bassin d'infiltration qui seront créés : absence de rejet vers le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux ou en phase d'exploitation, aucun effluent industriel ne sera produit sur le site existant et l'extension projetée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de ses activités de regroupement, transit et traitement de déchets d'activités économiques, la société Perrou & Fils produit des déchets : - non dangereux : résidus de bois broyés, pneus usagés - inertes : terres résultant du criblage de déchets inertes - dangereux : huiles de vidanges des engins de manutention, piles et accumulateurs et eaux souillées provenant des déshuileurs du site Ces différents déchets sont récupérés et valorisés par des prestataires agréés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site existant et l'extension projetée s'inscrivent dans une zone à vocation économique et éloignée des premières habitations (2 km). Aussi, le site n'est pas visible depuis la RD46 : il se trouve en retrait, derrière l'usine d'incinération. Aucun monument/ édifice inscrit ou classé au patrimoine culturel ne se trouve à proximité. L'extension projetée ne se trouve pas en zone susceptible de contenir des vestiges archéologiques. De plus, toute découverte fortuite pendant les travaux sera nécessairement signalée au services de l'Etat.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une perte de 1,9 ha de surface forestière. La surface à défricher n'aura pas d'impact significatif sur les activités sylvicoles compte tenu du taux de boisement local et régional. D'après le zonage du PLU de Pontenx-les-Forges, le site existant est implanté en zone "Ux" et l'extension en zone "Aux" : il s'agit de zones dédiées à l'accueil d'activités principalement industrielles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des avis et décisions du CGEDD, de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et des archives de la DREAL Aquitaine, aucun projet existant ou approuvé n'est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le présent projet.

A noter que le site existant et l'extension projetée s'inscrivent dans une zone à vocation économique (usine d'incinération, serres de légumes, bâtiment d'exploitation photovoltaïque) : les principaux effets additionnels sont le trafic de véhicules, le bruit et l'envol de poussières.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principaux effets du projet concernent l'extension projetée et portent sur :

- les milieux naturels : les préconisations d'aménagement en phase d'exploitation et les mesures d'évitement, réduction et suivi en phase travaux figurent aux pages 32 et 33 du pré-diagnostic écologique joint en annexe7. A partir des inventaires faune / flore complémentaires, ces mesures seront affinées et retranscrites dans le futur dossier de demande d'autorisation d'exploiter ICPE ;
- la gestion des eaux pluviales : les recommandations de gestion des eaux pluviales en phase exploitation figurent à la page 13 de l'étude de hydrogéologie joint en annexe9. Les mesures prises sur la gestion des eaux pluviales seront détaillées dans le futur dossier de demande d'autorisation d'exploiter ICPE mais en tout état de cause, les eaux pluviales seront collectées via un nouveau réseau de collectes (caniveaux) puis dirigées vers un dispositif de traitement (séparateur à hydrocarbures + bassin) nouvellement crée et dédié à la gestion des eaux pluviales sur l'extension ;
- les eaux d'extinction incendie : les mesures envisagées permettront d'éviter tout rejet vers le milieu naturel. Il s'agira de collecter ces eaux polluées, les retenir sur site puis les pomper et les traiter via un prestataire agréé. Ces mesures seront précisées dans le futur dossier de demande d'autorisation d'exploiter ICPE ;
- le bruit : en phase d'exploitation, des mesures de bruit seront réalisées pour s'assurer de la conformité des niveaux de bruit avec le nouvel Arrêté Préfectoral d'exploitation du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet (extension d'un centre existant de transit, tri des déchets sur une parcelle voisine de 1,9 ha, défrichage de la dite parcelle, réorganisation des activités sur l'ensemble du site), de l'absence de zones présentant des sensibilités environnementales particulières au droit de l'emprise du projet (existant et extension projetée) et des abords immédiats, et du contenu du futur dossier d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE (comprenant une étude d'incidence) le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

En effet, cette étude d'incidence affinera les impacts et mesures du projet évoqués dans le présent document. Elle reprendra les inventaires faune / flore complémentaires au pré-diagnostic écologique réalisé par le Bureau d'études Envolis sur l'extension et ajustera au besoin les mesures d'évitement, réduction, suivi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : pré-diagnostic écologique sur l'extension projetée (partie 6.1 et partie 6.4)
- Annexe 8 : diagnostic "zones humides" sur l'extension projetée (partie 6.1 et partie 6.4)
- Annexe 9 : étude hydrogéologique sur l'extension projetée (partie 6.1 et partie 6.4)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Pontenx-les-Forges

le, 17/01/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus